

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Procuration : 3

Votants : 27

L'an deux mil vingt quatre

Le : **23 septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **17 septembre 2024**

OBJET : D2024-6-7

Convention Armées-
Collectivités

Présents : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; HELION P ; ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VRIET L

Ont donné procuration : GUERIN S à THOS F ; IMARD C à ROUHIER D ; VIEUILLE R à HELION P

Secrétaire de séance : Fabien GERACI

La commune de Brie a été sollicitée afin de signer une convention Armées-Collectivités, notamment en raison de la présence du 515^{ème} régiment du train sur son territoire.

Face au nouveau contexte géopolitique et à un monde de plus en plus incertain, les armées maintiennent leur engagement au profit de la sécurité du pays à un niveau extrêmement élevé. Les militaires sont fortement sollicités dans le cadre de leurs nombreuses missions qui les éloignent de leur foyer, souvent sur de longues périodes, et qui pèsent sur leur famille.

Par ailleurs, leur statut les contraint à une forte mobilité géographique tout au long de leur carrière, avec à chaque mutation la nécessité de trouver logement, école, activités périscolaires, médecins, emploi pour le conjoint...

L'attractivité du métier passe donc en partie par un accueil des familles au sein des communes de travail et de résidence.

En contrepartie, des unités militaires bien intégrées dans leur territoire offrent des opportunités pour développer la citoyenneté, mais aussi, par exemple, pour mettre en place des dispositifs en faveur de la jeunesse (sport, stage scolaire, formation professionnelle...).

Afin de rendre lisible toutes ces actions, le ministère des Armées a souhaité mettre en place, au niveau local des convention Armées-Collectivités et c'est à ce titre que la commune de Brie est appelée à se prononcer sur un projet de convention.

AR Prefecture

016-211600614-20240925-D2024_6_7-DE
Reçu le 25/09/2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à signer la convention Armées-Collectivités.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 25 septembre 2024

Pour copie conforme :

En Mairie, le 25 septembre 2024

Le Maire,

Michel BUISSON